

CODE DES MARCHES

Les entrepreneurs crient
à l'injustice

Les grandes entreprises publiques ne cessent de dénoncer le code des marchés publics et les dérives de son application. Pour en savoir plus, nous avons sollicité l'avis de quelques entrepreneurs, qui se disent marginalisés par rapport aux entreprises étrangères.

Le respect de la concurrence est le préalable à toute passation de marchés publics. En Algérie, le code des marchés publics et la loi sur la concurrence sont les principaux textes auxquels obéissent les appels d'offres. L'Etat reste le principal investisseur, tous les secteurs de base sont concernés par ces opérations d'investissement public (bâtiment, travaux publics, hydraulique, équipements de toutes sortes...) plus de 14 milliards de dollars ont été consacrés au financement de ces opérations entre 2000 et 2003. Pour la période 2005-2009, 50 milliards de dollars sont prévus pour le financement des marchés publics de l'Etat. Le programme de soutien à la relance économique lancé en 2000 a permis le développement d'un grand nombre de PME-PMI avec la création de nombreux plans de charges et a facilité l'accès à la demande publique à ces entreprises. Cependant, l'exécution de différents programmes a montré certaines lacunes au niveau du code des marchés publics.

La nécessité de supprimer les cautions

Plusieurs contraintes sont apparues dans la passation et l'exécution des marchés publics pour les entreprises, parmi celles-là le cas des cautions de soumission. Elles sont bloquées au niveau de l'administration pour des périodes dépassant les 60 jours et pénalisent financièrement les entreprises, surtout si ces dernières participent à plusieurs appels d'offres dans différents wilayas pour le même secteur par

exemple. Ce problème bloque les PME/PMI algériennes au détriment d'autres entreprises de grande taille, souvent étrangères, lorsque l'appel d'offres est aussi international. L'étude des pièces fiscales, parafiscales, bilans et appréciation de la banque pour l'entreprise peut suffire afin de garantir à l'administration la bonne foi de l'entreprise. Cependant, la caution de soumission peut être exigée dans le cas seulement d'appel d'offres d'un projet dépassant le cadre de la commission de la wilaya et passible de l'avis de la commission nationale des marchés.

Cautionnement

Le recours à la banque dans des cas de ces cautions est difficile d'accès et très onéreux. Le rôle de la Caisse de garantie des marchés publics est justement de faire face au préfinancement des marchés publics à des conditions plus avantageuses que les banques commerciales.

La réalité est tout autre, la Caisse de garantie des marchés publics ne joue aucun rôle dans ce domaine et exige pour ces opérations les conditions les plus draconiennes que les banques commerciales.

L'offre internationale

L'appel d'offres international est à titre exceptionnel, le cas de la réalisation d'un projet d'envergure nationale ou la fourniture d'un équipement que les entreprises sont incapables de réaliser. Actuellement, plus de 40% des appels d'offres : fourniture d'équipements, prestations de services ou réalisations sont des appels d'offres nationaux et internationaux.

Lorsqu'il s'agit de la fourniture d'équipements, l'administration publique de n'importe quel secteur (éducation, enseignement supérieur, formation professionnelle, santé...) ne peut suivre avec les moyens dont elle dispose les procédures bancaires d'ouverture de lettre de cré-

dit, ni faire face aux différentiels de change. Le fournisseur étranger exige, lui, le paiement du service fait au comptant, c'est-à-dire avant l'envoi des équipements.

Cette opération se fait lors de l'ouverture de la lettre de crédit à la banque, cette ouverture ne se fait que lorsque le client, c'est-à-dire l'administration ou l'entreprise publique, verse l'argent nécessaire à la banque. Une fois, cette opération exécutée, les fournitures seront expédiées. Le procès-verbal de réception se fera après le paiement des équipements.

Généralement, il s'agit de machines ou d'équipements qu'il faut monter, mettre en marche et entretenir ; le client, qui est l'administration ou l'entreprise publique, ne dispose d'aucune garantie si ce n'est la caution de bonne exécution représentant 5% du montant de la facture, qu'en cas de non-fonctionnement de la machine, est abandonnée purement et simplement par le fournisseur étranger, car déjà majorée dans le prix.

Toute cette procédure de paiement et ces formalités, PV de réception a posteriori, sont contraintes au principal du code des marchés. Différents problèmes surgissent à cause de cette pratique. Aucune garantie n'est offerte au client avec cette formule de l'appel d'offres international.

Avec l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, certes, il faut l'ouverture aux entreprises étrangères, mais à ce niveau-là, les banques réformées peuvent jouer leur rôle et défendre les intérêts de leurs clients algériens.

Cette situation paradoxale ne peut s'expliquer que par l'incompréhension et la méconnaissance par les banques algériennes du fonctionnement des institutions bancaires en économie de marché.

L'entreprise nationale signataire d'un marché public pour la fourniture d'un équipement avec l'administration n'est payée qu'après service

fait et l'établissement d'un procès-verbal de réception avec aucune réserve au préalable, le Trésor public exige ce document pour procéder au paiement.

Toutes les garanties sont du côté de l'administration dans ce cas. L'entreprise s'occupe de toutes les procédures bancaires, douanières, transport, mise en marché, service après-vente... Même quand le produit est importé. Un délai raisonnable de 30 à 60 jours pour la préparation des offres est donc nécessaire pour les entreprises algériennes afin de proposer des offres techniques et financières sérieuses. Le code des marchés est une loi qu'il faut appliquer strictement et en toute transparence afin d'éviter les abus et le gaspillage des deniers de l'Etat. Les procédures de l'appel d'offres doivent être clairement respectées (publication, journal national dans les deux langues, édition nationale, BOMOP...), la date limite de remise des offres doit être indiquée (heure et jour du mois) afin d'éviter les amalgames et les problèmes. L'administration (le maître de l'ouvrage) en cas de recours ne doit pas être juge et partie, la présence du plaignant est souhaitée à la commission de recours, un amendement à ce niveau du code des marchés est nécessaire.

Faïza B.

MASCARA

Chawki Salhi du
PST et la détresse
des jeunes

Chawki Salhi, secrétaire général du PST, aura réussi sa sortie à la salle El Feth de Mascara pleine de jeunes. Il aura des échos à son discours portant sur la détresse des jeunes condamnés à devenir harragua ou à verser dans les stupéfiants. Hier, j'étais à Béni-Saf et j'ai vu des jeunes acheter des pneumatiques pour effectuer la traversée du désespoir, dira-t-il.

Devant une sono défaillante, il aura cette réflexion : "Voilà halatna c'est celle du parti du zaouali." La salle l'acclame et le mot zaouali reviendra plusieurs fois lors de son intervention, il évoquera le scandale Khalifa en déclarant que le séisme de Boumerdes n'avait pas causé autant de dégâts comme il fera allusion aussi à la BRC. De nos jours, certains construisent des palais avec des fortunes amassées l'on ne sait comment alors que pour les autres les gourbis se multiplient. Une voix s'élève dans la salle pour dire non à la hogra. Il évoquera aussi les promesses de campagne qui ne seront jamais tenues par certains politiques, soulignera-t-il, et au passage il écorchera Louisa Hanoune sans la nommer en reprenant l'éternelle revendication de halte à la fermeture des entreprises. A propos d'alliance, il martèlera que l'on ne peut être au gouvernement et faire de l'opposition. Il affichera clairement son opposition au programme du président de la République. Revenant sur les fortunes colossales acquises par certains, il exigera que l'on dise au peuple d'où elles proviennent. L'on est en droit de savoir, lance-t-il. Nous avons 80 milliards de dollars de réserves alors que nos jeunes ne se font pas d'illusions et sont parfois poussés au suicide par la gestion catastrophique du pays. Pour étayer ceci, il fustigera le processus de privatisation et s'élèvera contre la privatisation des banques qui doivent rester publiques dira-t-il. Les jeunes ont été attentifs à son discours.

M. Meddeber

Inondations à Nakma

Les services de la Protection civile ont eu fort à faire lors de leur intervention à partir de 14h00 dans le territoire de la commune de Nakma, dans la daïra de Ghriiss, wilaya de Mascara. Un orage a éclaté samedi après-midi et des pluies diluviennes se sont abattues sur la localité où les maisons ainsi qu'un CEM ont été submergés d'eau. D'autre part, nous avons appris également qu'un entrepreneur qui effectuait des travaux sur la route a vu ses matériaux emportés par les eaux. Un berger âgé de 23 ans aurait trouvé la mort, terrassé par la foudre.

M. M.

MEETING DE L'UNFA A SAIDA

Hafsi Noria chez elle

Un meeting a été organisé par l'Union nationale des femmes algériennes au centre de loisirs scientifiques ce samedi en fin d'après-midi animé par la secrétaire générale, Mme Hafsi Noria. La rencontre a vu la participation de nombreuses femmes militantes et sympathisantes de cette organisation. Prenant la parole — la rebelle de Saïda — puisqu'elle est originaire de la ville — n'a pas manqué de saluer la femme algérienne pour son courage et sa résistance durant la guerre de Libération nationale et durant la décennie noire. Elle a déclaré ensuite devant l'assistance, marquée également par la présence des responsables locaux de l'ONM - Cnec - Onem - Onec et de quelques notables de la ville que "son organi-

sation soutient sans réserve le programme du chef de l'Etat, Bouteflika, qui nous a fait renaitre l'espoir et rétablir la sécurité et la paix parmi les citoyens", dira-t-elle. L'oratrice a aussi demandé aux femmes de participer en masse au vote du 17 mai prochain. Durant son intervention, Mme Hafsi a insisté sur la nécessité de prendre toutes les précautions et dispositions nécessaires pour barrer la route à ceux qui veulent détruire le pays. A noter qu'en marge de cette rencontre féministe, la première responsable de cette organisation des femmes algériennes a rendu un hommage aux gens de la plume, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

M. B. Amine